ART. PREMIER N° 1248

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1248

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Lebon, M. Castor, M. Maillot, M. Tellier, M. William, Mme Bourouaha, M. Wulfranc, M. Sansu, M. Peu, M. Monnet, M. Rimane, M. Nadeau, M. Roussel, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Chailloux, M. Dharréville et M. Chassaigne

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après la première phrase de l'alinéa 70, insérer la phrase suivante :

« Cette campagne de communication visera en particulier les populations d'outre-mer, sousreprésentées dans les métiers de la justice. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La majorité des postes, notamment les postes de direction, dans les juridictions ultramarines est occupée par des personnes originaires de l'hexagone. Cet état de fait nuit au bon fonctionnement du système judiciaire et décourage de nombreux jeunes ultramarins à se tourner vers les métiers de la justice et du droit.

Cet amendement vise à s'assurer que la campagne de communication envisagée par le ministère de la justice pour encourager à candidater ou à concourir pour les métiers de la justice soit étendue aux territoires ultramarins, dont les populations sont largement sous-représentées dans ces métiers.